

Compte informatique

Un compte informatique est nécessaire pour accéder aux applications métiers et pédagogiques.

Comment l'obtenir ?

Il ne pourra vous être délivré qu'une fois le dossier vacataire envoyé complet à la composante et saisi dans le SI RH.

- Procédure automatique : à compter de septembre, le compte Utop et l'adresse mail @exterieur.uttop.fr seront créés de façon automatique. Les informations vous seront adressées sur votre mail personnel.

OU

- Procédure manuelle : s'adresser à la DSI uniquement si la procédure au-dessus ne fonctionnait pas

Ce compte vous donnera accès :

- Au logiciel de gestion des charges d'enseignement TRV-CE (outil interne)

1/ Se connecter au VPN Utop

<https://intranet.uttop.fr/fr/les-outils-a-l-uttop/reseaux.html>

Suivre la documentation disponible dans le menu ci-après :



2/ Se connecter à **TRV-CE**

<https://cocktail01.local.enit.fr/cgi-bin/WebObjects/trv-Charges-d-Enseignement.woa>

- au réseau Wi-Fi de l'Université
- aux logiciels d'enseignement comme Moodle

<https://intranet.uttop.fr/fr/les-outils-a-l-uttop.html>